



HAL
open science

Saint-Pierre et Saint-Paul de Montgauch - étude historique et archivistique

Florence Guillot

► **To cite this version:**

Florence Guillot. Saint-Pierre et Saint-Paul de Montgauch - étude historique et archivistique. TRACES UMR 5608. 2023. hal-04407293

HAL Id: hal-04407293

<https://hal.science/hal-04407293v1>

Submitted on 20 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Florence GUILLLOT
Archéologue - Historienne
Recherche | Expertise | Valorisation
contact@floguillot.com . +33 (0)608 769 630
www.floguillot.com

Saint-Pierre et Saint-Paul de Montgauch — étude historique et archivistique



Fig. Église de Montgauch. Cr. Hozroe.

¹Montgauch est une commune située au nord des Pyrénées couserannaises (Ariège) et au sud de la vallée du Salat, à quelques kilomètres à l'ouest de Saint-Girons et de Saint-Lizier. Elle est composée, au nord, de terrains vallonnés calcaires et marneux d'altitudes moyennes (entre 400 m et 500 m) et, au sud, d'une tranche du versant nord du massif forestier et karstique de l'Estélas jusqu'à plus de 1000 m d'altitude.

L'église Saint-Pierre de Montgauch était située dans l'évêché de Saint-Lizier (diocèse de Couserans), section *Ripparia* (de la rivière)². Créé au cours du très haut Moyen Âge autour de la cité tardoantique de Saint-Lizier, cet évêché a été supprimé en 1801. Il fut alors réuni à celui de Toulouse, puis finalement à celui de Pamiers en 1822.

Le terroir de Montgauch — comme celui voisin de Cazavet — tel qu'il est connu dans le cadastre le plus ancien et dans les terriers-compoix et livres d'allivrement de la taille³ — est constitué d'un semi de hameaux et d'écartés et donc d'un habitat peu aggloméré. Les toponymes se référant au casal⁴ ou au campmas sont fréquents et cette disposition de l'habitat est typique de la morphologie casalière très commune au secteur et à une grande partie des Pyrénées. Ni le château mentionné au bas Moyen Âge⁵ ni l'église n'ont provoqué de polarisation spatiale des habitats, mais l'église et la paroisse en assuraient la polarisation sociale.

¹ Tous mes remerciements à Nathalie Dupuy pour la relecture et ses apports à l'étude.

² Claudine Pailhès (2009, 14) propose fort justement que ces divisions infradiocésaines nommées sections soient d'origine carolingienne, car elles ne correspondent à aucune circonscription connue dans la documentation écrite postérieure.

³ AD09, 3P731 et 82EDT CC1 à 4. AD31, E766.

⁴ Casal, Cazalève, Cazalas, Cazaux, etc.

⁵ Celui de Bareilles est un manoir d'époques moderne et contemporaine, AD31, 26 FI 09 1029. Celui de Niart, près de Montgauch, aussi. Il y a tout de même une mention d'un château médiéval qui pourrait avoir été situé près de Montgauch, plus haut que celui de Niart et qui a été récemment arrasé. L'enquête orale décrit un site anciennement fossoyé (information orale et enquête Nathalie Dupuy).

Le toponyme de Montgauch est de signification comparable à ceux de Montjoie et Montgauzy, autres localité et église en Ariège. *Montegaudio/Montgaug*⁶ est une forme latine et occitane du Montjoie français. Ce dernier s'attache généralement à la culture médiévale ou moderne royale française et, tout en étant partie du cri de guerre des chevaliers du roi de France, est le toponyme de nombreuses localités de l'Occident médiéval. Ici, la forme française est à exclure, d'autant que ce nom est antérieur à 1195, date de sa première mention documentaire. Montgauch doit être littéralement compris comme « montagne de joie ». Étant donné la qualité de cette église et de ses décors, sa situation en face de Saint-Lizier et son appartenance épiscopale, on peut proposer que le toponyme ait été créé lors de l'érection de l'église pour la qualifier — elle et sa paroisse —, car « Montgauch » se rapproche véritablement de « Montgauzy ». Montgauzy qualifie une église médiévale de grande qualité située au-dessus de la ville de Foix. Le nom « Montgauch » soulignerait donc la qualité et l'importance du bâtiment ecclésial. L'église, donc la paroisse, aurait donné son nom aux communautés dont elle assurait la polarisation sociale et ce toponyme aurait été créé avec l'église.

Montgauch — actuel nom d'un des hameaux — qualifie donc la communauté rassemblée par la paroisse, puis la commune. C'est l'église qui assura la première la cohésion sociale des habitants du terroir, mais on peut proposer que ces hameaux et écarts ont eu besoin d'un certain « vivre ensemble », parce qu'ils devaient cogérer des droits forestiers sur l'Estélas et parce qu'ils pouvaient aussi ainsi mieux s'organiser pour résister aux communautés voisines, par exemple celle de Cazavet, probablement plus dynamique, qui bénéficie d'une charte de franchise dès 1301 (AD09 5 J 51-15, Dupuy 2013, vol. 2, 5 et suiv.)⁷.

L'église est construite dans le hameau-rue de Lacraste⁸ sur une petite hauteur et est orientée. Sur le plan du cadastre napoléonien son cimetière est presque attenant formant une parcelle aux bords irréguliers à quelques mètres au sud, mais non enveloppante. Il a depuis été agrandi. Soulignons que la forme des parcelles et du petit sommet au centre duquel est construite l'église peut suggérer qu'à l'origine l'église était au centre d'une parcelle cimetériale de forme grossièrement arrondie et que le cimetière était enveloppant. La surveillance archéologique des travaux aux alentours de l'église pourrait permettre de répondre à cette question.

⁶ La forme ancienne du toponyme Montgauch est *Montgaug*, forme utilisée dans les actes jusqu'au XVIIe siècle.

⁷ Tandis que la communauté de Montgauch ne reçoit que l'exercice de la justice et de la police locales en 1317 (Higounet 1949, 255 n. 110).

Charte de coutumes de Cazavet : AD09 5 J 51-15. *Guillermus de Losa de Barelha* (Bareille) est témoin de cette charte. Il est le seul sans qualificatif et ne doit donc pas être un seigneur.

⁸ Forme ancienne dans les compoix et terrier : la Craste.



Fig. Cadastre napoléonien (1829)
AD09 3P731

Le cadastre ou terrier du XVIIe siècle indique un toponyme Sainte-Anne, proche de la limite avec Montégut qui correspond forcément à un ancien oratoire, chapelle ou église⁹.

Sur la carte de la Blottière et Roussel (1720), le hameau de Montgauch est situé sur le carrefour de plusieurs chemins, tandis que Lacraste est plus isolé¹⁰. Lacraste est figuré, mais non dénommé, sur la carte de Cassini. Dans les registres de taille du XVIIe et du XVIIIe siècle, le hameau de La Craste comprend peu de maisons. En 1686, quatre « mazure » sont décrites à La Craste¹¹.

Le fait que l'église soit située au hameau de Lacraste et pourtant dénommée église de Montgauch pourrait indiquer que l'église aurait pu être déplacée et qu'une église plus ancienne aurait pu être située à Montgauch, mais, si ce glissement a eu lieu, il est antérieur à la fin du XIe siècle et sera bien difficile à vérifier¹².

Le « comté avec son évêché » de Couserans — deux entités alors probablement encore identiques en territoire — est dénombré dans les biens qui seront gérés¹³ par le fils cadet du comte de Carcassonne dans le projet de testament de Roger-le-Vieux rédigé vers 1002¹⁴. Ils sont toujours théoriquement aux mains

des Fuxéens — successeurs du fils cadet de Roger-le-Vieux — en 1126¹⁵. Mais, il est bien difficile de croire que le comté dépend véritablement au cours du XIe siècle de la branche de Bernard — qui est celle qui s'établit peu à peu à Foix et territorialise le comté éponyme¹⁶. En effet, point essentiel, de ce lignage ne dépend jamais aucun *castelum* ou *castrum* en Couserans au XIe siècle ou au début du XIIe siècle, ce qui aurait été strictement nécessaire à cette époque pour dominer un comté. La situation politique doit être bien plus complexe que la présentation faite dans ces actes. En revanche, la branche fuxéenne de la famille comtale carcassonnaise semble bien avoir

⁹ AD09, 82EDTCC3, image 7 (document abîmé et foliotages souvent illisibles, références aux images de la consultation en ligne des archives départementales).

¹⁰ Dupuy 2013, vol. 2, annexes 9 et 10.

¹¹ Idem, f°34, une borde et jardin à La Craste, confront le sieur de Bareille. F°39v, une maison, borde et jardin.

¹² Il existe un indice du possible déplacement du site cultuel. AD31, E766, f° 42. Existe au lieu de Montgauch au XVIIe siècle un toponyme la *Gleyze* confront le chemin public (une vigne y est dénombrée).

¹³ Gestion dans le cadre d'un groupe familial élargi, où les oncles ont autorité sur les neveux, les frères partagent nombre de droits entre eux, la mère est dotée de larges droits, donc où l'indivision règne.

¹⁴ HGL, V, acte 162.

¹⁵ HGL, V, col. 928.

¹⁶ Guillot 2017 et *al.*, 91 et suiv.

dominé l'évêché de Couserans dont les titulaires sont choisis parmi leurs fidèles, voire leur groupe familial jusqu'au début du XIIe siècle, date à laquelle, les comtes de Comminges et les fidèles du comte de Comminges, notamment les Montégut, captent par la violence les droits sur cet évêché (1120-1150)¹⁷. On peut proposer, à titre d'hypothèse de travail la plus crédible, qu'entre 1002 et 1126, les droits sur le comté aient été très théoriquement associés dans les chartes à l'évêché, car ils l'étaient antérieurement et à l'origine¹⁸, mais que d'autres comtes — fort probablement déjà les Comminges — aient détenu les *castra* dès avant 1030-1050¹⁹, sans toutefois disposer de l'évêché qui est resté fuxéen jusqu'au XIIe siècle.

La famille aristocratique d'Aspet est un des principaux lignages fidèles des comtes de Comminges à compter du XIIe siècle, et fort certainement auparavant, et dispose de droits conséquents sur la partie ouest du Couserans, montagne et prépyrénaïques. Les Aspet sont coseigneurs de Montgauch en 1317²⁰. Les lacunes documentaires en Couserans ne permettent pas de remonter plus anciennement, mais rien n'interdit de proposer que cette sujétion aux Aspet soit bien plus ancienne. Le château de Montgauch est alors tenu en paréage par Roger Aspet et



Fig. Emplacement possible du château médiéval de Montgauch. Cr. Nathalie Dupuy.

Guillaume Raimond de Cazavet²¹, mais seul Roger d'Aspet est qualifié de baron du lieu ; la coseigneurie était peut-être hiérarchisée. Ce château pourrait avoir été situé près de Montgauch, mais ses fossés auraient été comblés récemment, ainsi que sa motte dérasée²². En 1686²³, Montgauch est décrit

dans le domaine royal (intégré depuis la baronnie d'Aspet qui est passée aux Albret, puis domaine royal début XVIIe siècle), et Bareille comprend des coseigneurs, dont le seigneur de Bareille.

À l'époque moderne, on connaît trois familles seigneuriales résidentes sur ce terroir.

Un seigneur de Bareille, Guillaume de *Castets*, est mentionné en 1512²⁴ et 1587. Les consuls de Montgauch veulent l'empêcher de « peindre la ceinture funèbre de son père » qui est dans l'église²⁵. La transaction qui suit règle aussi divers droits de justice du seigneur de Bareille. Montgauch est alors décrit situé dans la baronnie d'Aspet et le baron d'Aspet est seigneur de Montgauch. La seigneurie est alors partagée entre Bareille et Montgauch, pour une unique paroisse et donc une unique église, ce qui explique le conflit. Le baron d'Aspet obtient d'ailleurs le droit de mettre sa propre ceinture funèbre dans l'église, mais plus en hauteur que celle des Bareille... Noble Jean de *Castet*, seigneur de Bareille dénombre des biens dans le cadastre-terrier

¹⁷ Conflit très violent au cours duquel la ville de Saint-Lizier fut plusieurs fois pillée et les évêques chassés.

¹⁸ Comté-évêché tardoantique et altomédiéval.

¹⁹ Date à laquelle, nous disposons d'une liste d'ouvrages castraux de la branche fuxéenne dans un acte relatif à l'organisation au sein de la famille carcassonnaise (entre Pierre, oncle, et son neveu, HGL V, acte 202).

²⁰ Higounet 1949, 255 n. 110.

²¹ AD 31, 8B86, R4, pièce 2.

²² Information et recherche Nathalie Dupuy. Mention du *patu du Castet* en 1686, AD31 E766.

²³ AD31, E766.

²⁴ AD09 5J51-16.

²⁵ Roche Flavin 1617, 399 et Bouchel 1689, t. 2, 21.

du XVII^e siècle, et dans celui de la taille dans la seconde moitié de ce siècle et est cité dans celui des reliefs au XVIII^e siècle²⁶. D'autres membres de cette famille apparaissent aussi dans celui des reliefs au début du XVIII^e siècle²⁷. Au XVIII^e siècle, noble Gaspard de Castet possède une maison à la Craste²⁸.

Un acte de 1728, où les deux localités unies dans une seule paroisse — Bareille et Montgauch — sont encore mentionnées dissociées, nous renseigne sur une autre famille seigneuriale locale de l'époque (François et Jean de Narbonne, père et fils)²⁹. Ils partagent la coseigneurie avec le roi. Cette famille pourrait avoir déjà été en place au début du XVII^e siècle puisqu'Amalric de Narbonne, vicomte de Saint-Girons échange des terres à Montgauch en 1627³⁰.

Enfin, la famille noble de Salin³¹ est mentionnée au XVII^e et au XVIII^e siècle et ces membres habitent dans le manoir de Niart.

Dans les livres relatifs à la taille au XVII^e et au XVIII^e siècle, d'autres familles seigneuriales sont mentionnées pour le paiement de l'impôt, car possèdent des biens sur le territoire de Montgauch, mais elles ne semblent pas y vivre.

La question des origines

La dédicace de l'église est précisément saint Pierre et saint Paul, dédicace souvent rencontrée pour des édifices culturels anciens du haut Moyen Âge ou du Moyen Âge central. Saint-Pierre est aussi une dédicace évidemment privilégiée dans les fondations épiscopales.

Dans le désert de la documentation médiévale propre à la région, une charte rédigée en 1195 fait exception et concerne les biens de l'évêché du Couserans. La bulle du pape Célestin III nous procure une liste de ces biens et est connue par une copie de Baluze³². Ces actes de confirmation des possessions — qui servent à éviter que les établissements ne subissent des spoliations — sont rédigés par des scribes du Pape qui ne connaissent pas le terrain ni les idiomes locaux et les toponymes y sont régulièrement fort malmenés. Le dîmaire de *Montauger* et le 1/8^e de son territoire y sont mentionnés parmi les biens de l'évêché et nul doute qu'il s'agit de Montgauch, dont c'est la mention la plus ancienne. L'église de Montgauch dépend alors de l'évêché de Couserans, ce qui restera le cas jusqu'à la Révolution française. Des microtoponymes confirment la présence épiscopale sur le terroir. La voie qui conduit de Montgauch à Saint-Lizier

²⁶ AD09, 82EDTCC3, f° 50 et 82EDTCC1, images 142 et 151. AD09, 82EDTCC2, f° 77.

²⁷ AD09, 82EDTCC2, f° 3 (de 1711 à 1746).

²⁸ AD09, 82EDTCC4, f° 41.

²⁹ AD09 1J189, 6. Des biens en confront de ceux de cette famille sont mentionnés dans le cadastre ou terrier du XVII^e siècle, AD09 82EDTCC3, image 8, f° 50, etc. Noble François de Narbonne y dénombre des biens, f° 50, dont une maison à Lacraste. Dans les années 1717-1720, mention de noble François de Narbonne dans le livre des reliefs. Il est dit seigneur de Mauvezin (AD09, 82EDTCC2, f° 78). Cette famille participe à la municipalité au début du XIX^e siècle.

³⁰ AD09, 1J41, 75.

³¹ Habitant au XVIII^e siècle le château de Niart proche de l'agglomération de Montgauch (Samiac 1931-1932, 264) (AD09, 82EDTCC4, f° 39 v.). Noble Hélié de Salins est mentionné dans le livre des décharges à propos du paiement de la taille (1651-1703), AD09, 82EDTCC1, f° 12. Noble Joseph de Salin sieur de la Grave est mentionné dans le livre des reliefs en 1706 (AD09, 82EDTCC2, f° 2), plusieurs autres mentions dont en 1756 Hélié de Salin (f°2v).

³² Samiac 1909, 378-9 et BnF, Baluze 380.

passer par le « pont de l'évêque » sur la Gaouère³³. *Labesquat* est un toponyme d'habitat (maison et jardin) en 1686³⁴.

Le pouillé du diocèse de Couserans est plus complexe³⁵. L'église de Montgauch y est décrite « de Bareille » (*rector et scolaris de Barelha*) dans les comptes de la procuration de 1383. Et le recteur de *Barela* doit 23 sous pour la nouvelle dîme (en 1382). Mais les auteurs indiquent aussi une *ecclesia de Montegaudio* et qui ne peut pas être celle de Montgauch puisque cette dernière est située dans l'évêché de Pamiers³⁶. Il s'agit vraisemblablement d'une erreur et l'église de Montgauch est alors nommée de Bareille, ce qui vu sa proximité avec cet habitat n'est pas étonnant.

Fig. Crosse sculptée, mur gouttereau sud. Cr. F. Guillot



On peut confirmer que l'église a bien été au moins en partie construite par l'évêché, car une pierre sculptée — insérée en hauteur dans le parement externe du mur gouttereau sud — est décorée de la crosse épiscopale. L'église reste épiscopale jusqu'à la Révolution française. En 1686, la reconnaissance indique « le pré de monseigneur l'évêque de Couserans à Bareille ». Un marguillier³⁷ « de l'église paroissiale de Monseigneur de Saint-Pierre » est un contributeur du cadastre-terrier du XVIIe siècle et les marguilliers de la même église le sont pour la taille de 1773³⁸,

³³ Dupuy 2013, fig. 36.

³⁴ ADE766, f° 1. Nathalie Dupuy a aussi relevé un microtoponyme *l'Asbequat* sur le cadastre napoléonien à Bareille (information orale).

³⁵ Reaulx et Perrin, 1972.

³⁶ Les visites pastorales du XVIIe siècle du diocèse de Pamiers écrivent d'ailleurs Montgauzy sous la forme *Montgauch*. AD09, G58, n°10.

³⁷ Membre du conseil de la fabrique.

³⁸ AD09, 82EDTCC2, f° 45.

tandis que « l'église paroissiale de Monseigneur, Saint-Pierre » est mentionnée dans un livre des charges et décharges (cahier de la taille) rédigé entre 1651-1703, puis dans celui du début du XVIIIe siècle³⁹.

Les décors peints⁴⁰ situés dans l'église ont été réétudiés récemment par Nathalie Piano (2010a et 2010b). Cette dernière propose que ceux-ci soient une réponse contre l'hérésie de la part de l'évêché de Couserans, évêché très impliqué au début du XIIIe siècle dans la lutte anti-hérétique⁴¹. Elle propose donc que les peintures murales les plus anciennes datent de la fin du XIIe siècle ou plutôt du début du XIIIe siècle⁴², tandis que Marcel Durliat analyse qu'elles datent des travaux de modernisation de l'abside, qu'il propose seconde moitié XIIe siècle ; l'église initiale, partie basse en petits moellons, étant possiblement datée du XIe siècle⁴³. L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques à propos des peintures monumentales en Ariège précise la datation des décors anciens dans le milieu du XIIe siècle⁴⁴. Les bandes lombardes du chevet et la morphologie de ces baies évoquent le XIIe siècle (deuxième Art roman). Une enquête dans les collections archéologiques et iconographiques régionales à propos des vêtements du *miles* qui est peint (casque conique sans nasal, grand bouclier allongé) pourrait aider à la datation. On peut citer pour exemple, le décor peint de l'église de Saint-Martin-des-Puits (11) qui comprend un



Fig. Miles du décor peint à Montgauch. Cr. F. Guillot



Fig. Saint-Martin-des-Puits (11). Cr. R. Tréton

personnage dont le casque est similaire et dont les peintures sont datées du début du XIIe siècle. La forme du bouclier du *miles* évoque aussi une période strictement antérieure à la fin du XIIe siècle. En l'état des indices de datation, le cœur du XIIe siècle paraît donc le plus probable pour les décors peints les plus anciens. Pour répondre à cette question de datation, il serait surtout essentiel de réaliser un phasage des élévations bâties de l'église, du type archéologie du bâti avec stratigraphie, permettant de préciser les bâtis sur lesquels reposent les peintures, donc d'obtenir une chronologie relative du bâtiment. En effet, le bâti de cette église représente la documentation

³⁹ AD09, 82EDTCC3, image 92 (le document est abîmé et les foliotages ont parfois disparu ; il peut être consulté en ligne sur le site des archives départementales). AD09, 82EDTCC1, f° 84.

⁴⁰ Notons qu'une thèse intéressante sur le sujet des décors peints de la région est en cours de préparation : *Le processus de la commande artistique au Moyen Âge : l'exemple des peintures murales des âges romans du sud de la France (XIe-XIIIe siècle)* par S. Ducret, sous la direction de G. Mallet, École doctorale 58, université de Montpellier III.

⁴¹ Par exemple, l'évêque Navarre fut nommé Légat du Pape en 1208, après le meurtre de l'Inquisiteur Pierre de Castelnaud.

⁴² Sauf une partie des œuvres qui sont plus tardives et datées du XVe siècle (Inventaire..., 80).

⁴³ 1983, p. 29.

⁴⁴ p. 20.

la plus fournie dont nous disposons à propos de son histoire ancienne.

Pourquoi, ces peintures ont-elles été recouvertes d'enduit de chaux et quand ? On peut proposer que l'enduit ait été posé parce que les décors peints se dégradent. Un enduit en chaux blanche des murs intérieurs de l'église est mentionné en 1781⁴⁵. Les visites pastorales de la seconde moitié du XVIIIe siècle n'indiquent pas de recouvrement à réaliser sur les murs de l'église. L'enduit est donc antérieur à la première visite conservée (1753), peut-être pas de beaucoup, car il est en bon état en 1781. Après 1781 et avant son décroûtage lors de la découverte des décors peints, cet enduit a été repeint (dans un style XIXe siècle⁴⁶) (photo ci-dessous).



*Fig. Couverture d'auge posé sur le sol dans l'église.
Cr. F. Guillot*

Il faut signaler qu'est actuellement conservé sur le sol de la nef de l'église un fragment de couvercle d'auge cinéraire antique décoré d'une gravure de tête humaine qui trouve des comparaisons en Comminges. Ce couvercle est simplement posé (trouvé aux alentours ?) et non pas en réemploi dans le bâti et les découvertes antiques ou tardoantiques sont nombreuses dans la région proche de Saint-Lizier. Il serait tout de même utile de le conserver dans de bonnes conditions (dépôt archéologique CCE du SRA Occitanie ?).

Les ordres de Saint-Jean de Jérusalem et des Templiers de Montsaunés ne possèdent apparemment aucun bien dans cette paroisse et sur le terroir de Montgauch, et seul l'évêché y est possessionné⁴⁷.

L'église, pôle social et culturel de la communauté

Avant le XVIIe siècle, la documentation écrite de l'époque moderne à propos de l'église de Montgauch est à peine plus fournie que celle de l'époque médiévale. On conserve des mentions régulières de la paroisse en 1552, 1694, 1730 et 1753 dans les documents épiscopaux conservés aux Archives Nationales⁴⁸.

On conserve quelques documents du XVIIIe siècle concernant les revenus de la dîme à

⁴⁵ AD09, G13, f° 194.

⁴⁶ Ce qui fait dire à l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques sur les peintures monumentales en Ariège (p. 20) que l'enduit recouvrant les peintures date du XIXe siècle, mais il est en réalité antérieur.

⁴⁷ Mondon 1912-1916 ; Higounet 1947. L'évêché ne payant pas la taille, il n'est pas possible de savoir s'il possédait d'autres biens que l'église.

⁴⁸ Samiac 1931-1932, 261.

Montgauch⁴⁹, des conflits sur l'affermage de son prélèvement et le nom de quelques prêtres (1703 : Jacques Micas⁵⁰ ; 1728 : Pierre Ducayla⁵¹ ; 1751 : Pierre Brunet⁵² ; 1754 : Jean Micas⁵³ ; 1770 : Laurent Castet⁵⁴ ; 1771 : Simon Lafon⁵⁵). Ils semblent au moins pour partie avoir pu être choisis parmi les familles locales (Micas, mais les autres noms des desservants ne sont pas connus dans les documents fiscaux). Au début du XVIIIe siècle, les prêtres sont mentionnés au pluriel dans le livre des reliefs⁵⁶.

Les visites pastorales des évêques au XVIIIe siècle ont été conservées et renseignent sur l'état du lieu de culte⁵⁷. Elles ont pour objectif de surveiller et de définir l'entretien des églises rurales, mais aussi d'encadrer la pratique cultuelle. En 1753, il est d'abord prévu de terminer l'escalier de la chaire de prédication, de réaliser une balustrade à la tribune et un escalier pour monter au clocher et d'acheter une croix processionnelle. Il est ensuite demandé de fabriquer un ornement complet pour le prêtre (noir : une chasuble, une étole, un manipule⁵⁸ et un voile), de mettre dans la sacristie une armoire en forme de colonne pour stocker ces vêtements, de faire faire deux aubes⁵⁹, un surplis⁶⁰ et un bonnet carré, ainsi qu'une étole double blanche d'un côté et

⁴⁹ AD09, G33, n° 65. 1728 : Du seigle, du millet « menu », du millet « gros » du millet « noir », de l'avoine, du vin, des fèves, des agneaux. Les revenus se composent aussi de revenus dus pour les obits et le prêtre jouit d'un pré à foin à côté du « bassin du purgatoire », d'une vigne affermée contre une messe et de revenus du conseil de la fabrique. Le total des revenus (en nature et en argent) est estimé à un peu plus de 180 livres par an, mais une fois les charges déduites, il ne subsiste qu'à peine plus de 26 livres. Le marguillier du purgatoire déclare des biens dans le cadastre-terrier du XVIIe siècle (AD09, 82EDTCC3, image 92), tandis que le bassin du purgatoire est mentionné dans un livre de compte de la taille de la seconde moitié du XVIIe siècle (AD09, 82EDTCC1, f° 84) et dans le livre des reliefs du XVIIIe siècle (AD09, 82EDTCC1, f° 46). AD09, G37, n° 31. 1751 : Du blé froment, du seigle, du « gros » millet, de l'avoine, des fèves, du « petit » millet, de la laine et des agneaux et du vin pour un total évalué à 241 livres, mais qui est réduit à 177 livres et 2 sous du fait de l'affermage des perceptions. Le prêtre reçoit aussi deux petites charretées de foin, revenu d'un obit et 4 livres d'obits pour 4 messes. Il partage aussi une petite vigne avec le curé de Cazavet. Cette dernière est mentionnée, avec un champ, biens partagés entre les deux curés, au lieu-dit *la Gleize*, dans le cadastre-terrier du XVIIe siècle (AD09, 82EDTCC3, image 93). Le partage de ce bien indique probablement que le desservant était antérieurement et au moins durant un temps celui de Cazavet qui officiait aussi à l'église de Montgauch. La vigne sert à fournir du vin pour les offices. Le cadastre indique que le prêtre de Montgauch possède aussi un champ à *Crabère* (proche du territoire de Cazavet), tandis qu'il est mentionné deux champs et deux prés dépendants de l'église paroissiale au milieu du XVIIe siècle (dans les lieux-dits de *Gandig*, *Birou*, *Boureig* et *Freissé*), auxquels s'ajoute un pré à *Fonssiborau* dépendant du purgatoire de l'église (AD09, 82EDTCC2, f°157v et suiv.).

⁵⁰ AD09, 1B29, n° 293-296. Micas est un anthroponyme qu'on relève largement dans le cadastre-terrier du XVIIe siècle habitant à Lacraste ; par exemple AD09, 82EDTCC3, f° 40 (François Micas), image 116. Les Micas sont une famille importante et dotée de nombreux biens sur le terroir de Montgauch aux XVIIe et XVIIIe siècles.

⁵¹ AD09, G33, n° 65.

⁵² AD09, G37, n° 31.

⁵³ AD09, G4, n° 65. Jean Micas dénombre des biens au hameau de *Clouzat* à Montgauch dans le cadastre-terrier du XVIIe siècle, AD09, 82EDTCC3, image 115 ou au livre des charges et des décharges (1651-1703), AD09, 82EDTCC1, f° 12, etc.

⁵⁴ AD09, G6, n° 77.

⁵⁵ AD09, G6, n° 114.

⁵⁶ AD09, 82EDTCC2, f° 48.

⁵⁷ AD09, G287, f° 37 et 194.

⁵⁸ Bande d'étoffe que le prêtre porte sur les épaules et retombe au-devant de la chasuble.

⁵⁹ Tunique portée sous la chasuble.

⁶⁰ Autre tunique, plus courte que l'aube.

violette de l'autre⁶¹ pour servir lors de l'administration des sacrements, de vendre un lustre qui est devant le grand autel et d'y installer « une lampe propre », d'acheter un crucifix pour l'offrande et un tapis pour couvrir l'autel. Le curé doit aussi s'attacher à réclamer les dettes envers son église, et si besoin aller en justice pour cela. Dans le but de mieux percevoir les rentes, il est demandé d'afficher, dans la sacristie, un état des obits et le prêtre annoncera à la messe ceux qui doivent être payés dans la semaine. Les dimanches et fêtes, lors de la messe de la paroisse, on fera l'explication de l'évangile du jour ou le catéchisme. Pendant l'avent et le carême auront lieu trois catéchismes par semaine pour les enfants préparant leur première communion. Vingt ans après, en 1773, il est demandé de réparer les murs du cimetière et de rapporter de la terre sous le porche d'entrée de l'église. Les sépultures sont interdites sous ce porche jusqu'à ce que les réparations aient été faites, ce qui suggère que les inhumations y étaient régulières ou à tout le moins habituellement possibles. Il est indiqué qu'il faut aussi réparer le couvert près de la porte d'entrée et planchier le fond de l'église, tout en réparant les trous de la tribune. Il est demandé de faire une chapelle⁶² dédiée à la Vierge dans un « local » où se situe la sépulture de la famille de Salins. Il est aussi prévu de faire un retable au grand autel⁶³, d'ajouter une croix au petit porte Dieu, d'étamer les cuivres des fonts baptismaux, de faire un ornement complet vert et de réparer l'ancien, de garnir (sous un mois) l'intérieur du tabernacle d'une étoffe de soie. Enfin, il faut nommer un « syndic » pour réclamer les dettes.

En 1781⁶⁴, des architectes sont missionnés pour prévoir les travaux à réaliser dans les bâtiments de l'évêché. À Montgauch, il est prévu une dépense de 53 livres, ce qui est relativement peu par rapport aux autres églises⁶⁵. L'église de Montgauch est décrite dans ce document *dédiée à saint Pierre et saint Paul*. Les architectes notent que les murs du sanctuaire et de la sacristie sont en « assez bon état » et qu'il suffira de les « crépir » entièrement après avoir réparé des dégradations avec des moellons. Le crépi sera réalisé en mortier de chaux et sable de rivière. La marche de communion, le marchepied à 2 marches et les planchers en bois sont en état, ainsi que l'autel, son gradin et les crédences sur les côtés qui sont peints en doré. Existe en état, une urne « avec sa gloire et adorateur » aussi peinte en doré et un retable peint en doré avec baldaquin composé de 4 pilastres et d'un entablement dont les deux grandes figures représentent l'annonciation en bas-relief. Les enduits blancs des murs et de la voûte sont en état. Il est prévu de remettre deux carreaux cassés et de nettoyer un « vitrail »⁶⁶. Les architectes notent que dans l'église existe un banc pour les élèves avec pupitre pour le chant et un autre pupitre déplaçable, le tout en état. La porte de la sacristie est dotée d'une fermeture en fer et est en état, mais son plancher enduit en blanc, son plafond et la vitre de sa fenêtre sont en état moyen et il est prévu de relever les planches effondrées, de les assembler « en languette » avec des clous sur les bords, de changer celle qui est défectueuse et de réparer l'enduit avec deux couches de lait de chaux. Il faudra aussi dans cette sacristie changer six planches pourries du plafond, les assembler « en languette » avec des clous. Dans la sacristie se trouve aussi une commode à deux portes, avec une armoire par-dessus dotée de deux grandes portes s'ouvrant par côté qui ferment à clef, ainsi

⁶¹ Couleur de l'évêque, puisque l'église lui appartient.

⁶² À l'époque moderne une chapelle est une partie annexe d'une église possédant un autel.

⁶³ La mention par deux fois du qualificatif « grand autel » indique qu'il doit y avoir deux autels dans l'église.

⁶⁴ AD09, G13.

⁶⁵ Le total des réparations prévues dans tous les bâtiments de l'évêché atteint un peu plus de 15 770 livres.

⁶⁶ Il s'agit de verres plats sertis au plomb, mais ils ne sont pas forcément figuratifs.

qu'un prie-Dieu. La charpente et la couverture de l'église sont en assez bon état.

Ces descriptions remises en forme livrent un état de l'église à la fin du XVIIIe siècle assez complet, ainsi que quelques éléments de son environnement.

Elle dotée d'un porche couvert, où on enterre, d'un clocher et d'une sacristie et ses murs extérieurs doivent être enduits au mortier de chaux. Le cimetière existe et est clôturé d'un mur. La sépulture d'une au moins des familles seigneuriales est située dans l'église. Cette dernière est couverte d'une charpente et d'une toiture. À l'intérieur, l'église — voûte et mur — est enduite de chaux. Le bâtiment comprend une tribune à balustrade et un escalier en bois pour monter au clocher. L'église est dotée de deux autels — dont un grand -, d'une marche de communion et d'une chaire de prédication. Le grand autel sur gradin planchéié est couvert d'un tissu et est doré par côté. Une lampe assure l'éclairage, tandis que les baies sont vitrées. Existe aussi une urne peinte de couleur dorée, un retable doré à quatre pilastres (donc trois panneaux) dont le sujet principal est l'annonciation, un banc avec pupitre et un autre pupitre, deux porte-Dieu, dont au moins le petit est doté d'une croix, un crucifix, des fonts baptismaux en alliage cuivreux, deux ornements verts et un tabernacle garni d'une étoffe de soie.

En outre, aux XVIIe et XVIIIe siècles — et peut-être depuis la seconde moitié du XIVe ou le XVe siècle date de la naissance et de l'installation de ces institutions — existe dans cette église un « bassin du purgatoire »⁶⁷.

La porte de la sacristie est dotée d'une serrure en métal ferreux et la sacristie est planchéiée, sol et plafond boisés enduits au lait de chaux (badigeon). Elle est éclairée par une ouverture de jour vitrée. Un meuble haut — qui ferme à clef — sert à ranger les ornements, vêtements et accessoires du culte.

Une vigne est située près de l'église ainsi qu'un champ et des chemins et, au nord de l'église, est situé le presbytère.

Ce presbytère est mentionné à Lacraste dans le cadastre-terrier du XVIIe siècle⁶⁸ et dans le livre des reliefs du XVIIIe siècle⁶⁹. La communauté dite de Montgauch et Bareille le tient pour le curé. Il est décrit confront au sud avec l'église et doit correspondre au bâtiment cadastré plus tard dans le cadastre napoléonien au bâtiment au nord de la parcelle 417 (parcelle probable de la sacristie). Devenu bien national à la Révolution française (1793)⁷⁰, il est vendu par le département de l'Ariège à un particulier de Saint-Girons, Joseph Dedieu Bigorre, le 29 juillet 1796⁷¹. La vente comprend « la maison presbytérale de Montgauch avec la grange et jardin dépendant situés à Montgauch ». Cette maison est localisée confront à l'est au communal, au sud avec l'église, à l'ouest et au nord avec des biens de l'héritier Danglade, ce qui permet de l'identifier comme le même bâtiment que celui mentionné au XVIIe siècle. Elle fut rachetée par des habitants de la commune⁷², qui proposèrent de la revendre à la municipalité (entre 1806 et 1818). Mais cette

⁶⁷ Il s'agit généralement d'un plat que l'on fait circuler pendant la messe pour les dons des fidèles et auquel on peut léguer par testament. La gestion des revenus du bassin est confiée à un personnel spécifique.

⁶⁸ AD09, 82EDTCC3, image 93.

⁶⁹ AD09, 82EDTCC2, f° 47.

⁷⁰ Il devait appartenir à l'évêché, ce qui explique son caractère de bien national.

⁷¹ 11 Thermidor de l'An IV, AD09, 1Q658, actes n° 472 et 442. 450 francs.

⁷² Avant 1818. AD09, 82EDTCC1, image 213.

dernière n'ayant pas de quoi acheter, des particuliers, dont le maire du moment, l'achetèrent « pour le bien de la commune », mais payèrent avec une coupe de bois de la forêt de Montgauch, coupe qui ne leur appartenait pas... l'administrateur de la forêt pour le gouvernement français s'en rendit compte et les vendeurs et acheteurs reçurent une amende... Les vendeurs se plaignirent au Préfet d'autant que, d'après eux, la maison ne leur avait pas été entièrement payée. Ceux-ci attaquèrent en justice la commune et le curé. La commune paiera encore pour cette maison en 1823 et 1830 et, en 1833, il est encore question des conséquences de ce paiement qui a eu lieu pour partie en donnant des biens aux vendeurs⁷³. Dans le registre du conseil municipal qui narre l'affaire (1818), le presbytère est qualifié de *masure* et le curé, monsieur Laffont est décrit *vieillard de 90 ans*⁷⁴.

La séparation de l'Église et de l'État

La loi de 1905 impliquait de réaliser les inventaires des églises qui devaient devenir les biens des associations culturelles⁷⁵. Ceux-ci sont l'occasion à l'église de Montgauch d'un épisode haut en couleur. Ce dernier n'est pas isolé, puisque nombre de communautés rurales ont, dans un premier temps, mal accepté la loi de 1905 et d'autant existait autour de Moulis (haut Couserans) un groupe actif du parti réactionnaire qui incitait les desservants et paroissiens de la région à s'opposer aux inventaires. Au point, qu'en juillet 1906, alors que la querelle est pourtant un peu retombée, le sous-Préfet conseille encore *de mener à bien les opérations* (d'inventaire) *dans une ou deux communes à condition d'agir à l'improviste*⁷⁶.

⁷³ Idem, images 216, 250. La terre donnée était royale et non communale, ce qui crée un nouveau conflit. Ces bois et terres sont en fait d'anciens communaux, que l'État français a repris en main à la Révolution, désirant empêcher les communautés d'y assurer les anciens droits « communs ». Il est donc normal que par deux fois, Montgauch ait payé en « communaux » au début du XIXe siècle, car leur propriété est encore mal assurée et surtout conflictuelle entre communautés et État.

⁷⁴ En 1826, il doit être mort, car il est demandé par la municipalité au curé de Cazavet de venir faire la messe (contre 200 francs de rétribution) à Montgauch, car l'église est sans curé (AD09, 82EDTCC1, image 231).

⁷⁵ Dès les années 1880 existe un conflit idéologique virulent entre l'État républicain et l'Église catholique. Au début du XIXe siècle, dans le cadre du Concordat, la reconstruction religieuse s'appuie sur un réseau paroissial calqué sur le réseau communal. La fabrique — établissement public du culte catholique qui relève de l'autorité ecclésiastique et est dirigée par le desservant de la paroisse — est alors un instrument d'administration pour le service public des cultes. Réunissant les notables du village, notamment le maire et le curé qui sont membres de droit du conseil de fabrique, la fabrique fonctionne comme un pilier de l'organisation sociale. Chargée de l'exercice du culte, des frais du culte et d'entretenir l'église paroissiale, elle est un élément fort de l'identité de la commune. L'anticléricisme, présent tout au long du XIXe siècle, se renforce sous la IIIe République. Le gouvernement désire d'abord contraindre l'Église catholique à respecter le strict cadre concordataire. Les fabriques se voient demander des comptes, et notamment des comptes financiers, en application d'un décret de 1809, décret conséquent du Concordat. La loi municipale du 5 avril 1884 réduit les obligations financières des communes envers les fabriques aux seules réparations nécessaires aux édifices du culte et à l'indemnité de logement du desservant. Elle soumet également le budget de la fabrique à l'avis du conseil municipal. La loi de finances de 1892 impose aux fabriques la soumission des comptes à l'inspection générale des finances. Point d'orgue de la sécularisation, la loi de séparation des Églises et de l'État abolit le système du Concordat et marque une rupture fondamentale dans la vie de la communauté rurale, le passage de la paroisse à la commune. Les fabriques sont interdites et doivent être remplacées par des associations culturelles, ce qui fut interprété par l'Église catholique comme la première étape d'une future spoliation. La procédure d'inventaire du mobilier de l'église devait servir au transfert de la fabrique à l'association culturelle. Elle fut l'occasion pour les catholiques de protester contre la loi de séparation.

⁷⁶ ... *Mais dès que les agents du gouvernement se seront présentés dans une église, il est certain que les*

Mais déjà, une décennie auparavant le conflit est latent. Entre 1895 et 1897, le curé de Montgauch — l'abbé Canal — est accusé par le sous-Préfet de s'opposer à la République *qui lui inspire une sainte horreur* et à la mairie en ne reconnaissant pas leur autorité⁷⁷. Le conflit porte sur la nouvelle réglementation qui impose qu'on envoie en Préfecture les comptes de la fabrique. En septembre 1895, il s'étale dans les journaux, d'autant plus intéressés que la question est une actualité nationale qui partage les Français. Le prêtre explique ouvertement par courrier au Préfet reproduit dans la Presse : *Je suis curé de Montgauch. Or, en cette qualité, je n'ai d'ordre à recevoir que de mon évêque et je me refuse, monsieur le Préfet, à jouer auprès de vous le rôle de valet.* À la suite de quoi, l'évêque de Pamiers justifie au Préfet que même si la nouvelle réglementation lui semble inadéquate (sic), l'abbé Canal a été blâmé sévèrement par l'évêché, sans effet. Le maire soutient à petits mots l'abbé Canal, indiquant au sous-Préfet que le curé est le bienvenu parmi la population et qu'il y est estimé. Mais entre l'abbé et les services de l'État, la rupture idéologique est forte et l'incompréhension totale. Préfet et sous-Préfet sont outrés par

fidèles des autres paroisses organiseraient la résistance. AD09, 9V11.

⁷⁷ AD09, 2V23. Extraits de l'avis confidentiel du sous-Préfet et d'un de ses courriers adressé au Préfet : *Son (celui du prêtre) langage est d'harmonie avec ses actes. Cet ecclésiastique semble aimer beaucoup trop la lutte et le désordre.*

Ce desservant m'a été dépeint de tous côtés comme orgueilleux et très infatué de sa petite personnalité.



Fig. AD09 2F1689 et 690. (Notez la séparation des femmes et des hommes)

l'attitude du desservant et par son courrier. Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes demande à l'évêque la destitution du prêtre et supprime son salaire (septembre 1895)⁷⁸. Un an après, le curé de Prat tente une médiation et l'abbé Canal s'excuse auprès du Préfet et se rétracte. On lui redonne son salaire, sans aucun rappel.

Si le 20 novembre 1906, un télégramme du « sous-inspecteur de l'enregistrement de Saint-Girons » confirme au service de l'enregistrement de la Préfecture de l'Ariège *Inventaire Montgauch terminé sans incident*, c'est bien parce que cette information ne coule pas de source et clôturé une crise (AD09, 9V11). Pour s'opposer à l'inventaire, les paroissiens ont tour à tour bloqué les portes de l'église, confectionné un autel en planches dans le porche pour les offices, repoussé et malmené les gendarmes, puis installé un rucher devant la porte d'entrée de l'église pour en empêcher l'accès. L'adjoint au maire, Philippe Dupont, faisait peut-être partie des manifestants contre l'inventaire (27 février 1906) et est suspendu temporairement par le Préfet. Mais sa suspension n'est que d'un mois, probablement pour éviter de jeter de l'huile sur le feu et peut-être aussi parce que son implication est mal avérée. C'est le maire de Montgauch qui le

⁷⁸ Les prêtres sont alors nommés par les évêques, mais payés par le ministère des Cultes.

dénonce en mars 1906, soulignant que *l'état de surexcitation de la population est extrême*. Mais les gendarmes ne confirment pas les dires du maire. Suivant leur procès-verbal, le garde champêtre — Jean-Pierre Ortet — faisait partie des manifestants les plus ardents. L'attroupement empêchant la réalisation de l'inventaire est censé avoir rassemblé 2 à 400 personnes alertées par les cloches⁷⁹ ; le curé de Montgauch, qui aurait préparé ce rassemblement, y a lu une protestation, puis a demandé aux habitants s'il devait ouvrir l'église. Ceux-ci ont répondu négativement et il a fermé les portes de l'église. *Débordés, égratignés, contusionnés par les manifestants*, les gendarmes de Prat⁸⁰ n'ont pas réussi à disperser le blocage. L'affaire est décrite jusqu'au Ministre de l'Intérieur. Le 11 mars 1906, un brigadier de gendarmerie repère qu'on a ajouté une ruche qui défend l'entrée de l'église. Les élections législatives du printemps 1906 couronnent le parti radical et radical-socialiste et non pas les partis réactionnaires et détruisent tout espoir de revenir sur la loi de 1905. En juillet, à la suite de discussions entre politiques locaux et le prêtre, l'église est rouverte, puis quelques mois après l'inventaire est finalement réalisé sans incident.

Un chantier quasi permanent

Les concessions du cimetière occupent au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle un certain nombre des documents de la nouvelle municipalité de Montgauch. Il est alors régulièrement rappelé que le cimetière est de petite superficie, trop réduite pour la communauté et qu'il ne peut être étendu. Mais en 1833 un habitant donne un petit lopin de terre pour l'agrandir⁸¹. Souvent, la définition du prix des concessions, perpétuelles ou temporaires, est un point de conflit entre la mairie et les services de l'État (sous-préfecture) qui les trouve onéreux. Ces documents trahissent les problèmes financiers de la commune qui — en augmentant le coût des concessions — tente aussi de se financer.

Projet	Achat	Vente	Travaux	Description
1753				Terminer l'escalier de la chaire de prêche, de réaliser une balustrade à la tribune et un escalier pour monter au clocher.
1773				Réparer les murs du cimetière et rapporter de la terre sous le porche d'entrée de l'église. Les sépultures sont interdites sous ce porche jusqu'à ce que les réparations aient été faites. Il faut aussi réparer le couvert près de la porte d'entrée et planchéier le fond de l'église, tout en réparant les trous de la tribune.
1781				Crépir (mortier de chaux) les murs extérieurs de l'église après avoir réparé des dégradations en sous-œuvre (moellons). Réparer le plancher de la sacristie et des planches de son plafond.
		1796		Vente du presbytère.
1806			1818	Travaux de charpente à l'église (réparations) — « forte somme ».
	1830			Achat d'un presbytère.
			1834	Travaux à l'église.
			1837-1838	Travaux à l'église.
1837				Réparations au clocher et au porche.

⁷⁹ Suivant les différents témoignages ; le nombre le plus élevé est avancé par les gendarmes, qui doivent justifier leur échec. Il est probablement largement surévalué.

⁸⁰ Douze gendarmes.

⁸¹ AD09, 82EDTCC1, image 251.

Projet	Achat	Vente	Travaux	Description
			1838	Réparations au presbytère.
1838			1841	Humidité dans la sacristie. Construire une nouvelle sacristie.
1840				Réparations d'urgence au cimetière : clôture.
			1840	Travaux non définis ?
1841			1844	Réparations au clocher et au porche.
			1841	Travaux au presbytère : construction d'un four, d'une porte et d'une fenêtre, réparation d'un escalier et une petite chambre au grenier du presbytère.
1845				Fabriquer de la chaux pour les réparations à l'église.
1850	Avant 1852			Petite écurie, grange supérieure, cour et jardin contigus au presbytère.
1852			Avant 1855 ?	Travaux d'agrandissement du presbytère (toiture, plancher, escalier)
			1853	Réparations au presbytère.
			1858	Réparations au presbytère.
1869			réalisé	Ériger à droite de l'église, un bas-côté parallèle à celui de gauche.
			1874	Travaux à l'église.
			1870-1876	Réparations au cimetière.
			1883-1884	« Grosse réparation à l'église ».
			1885-1886	Réparations à la toiture du presbytère.
			1886-1887, 1888, 1890, 1892	Réparations au cimetière.
			1895	Réparations au presbytère.
			1901	Construction d'un mur de clôture à la cour du presbytère.
			1904-1906	Réparations au porche de l'église.
			1909	Pose d'une évacuation au presbytère.
			1919-1922	Réparations au presbytère.
			1922-1923	Réparations au cimetière.
1927			1927	Crépissage en ciment, construction d'un balcon en ciment armé et encadrement de 3 cloches
			1928-1929	Travaux à l'église.
1940			1942	Réfection de la toiture
1949			?-1954 Pour partie	Pose de tirants pour la voûte fissurée, réfection toiture et gouttières, décroûtage des enduits du chœur puis de tous les enduits (découverte des décors peints).
			1957	Réparations au presbytère.
			Juste avant 1962	Démolitions en vue du classement (sacristie du plan reproduit ci-dessous autrement dite « partie du presbytère attenant », travaux effectués pour dégager le monument. Réfection toiture. Construction d'un mur.
1962			1971-1979	Maçonnerie, charpente, couverture : mise hors d'eau du clocher, restauration du porche d'entrée, achèvement des enduits intérieurs, reprise des baies aux deux faces, dallage terre cuite avec emmarchement en pierre de taille. Restauration des décors peints.
1962			1971	Restauration des décors peints.
1962			1979	Restauration des décors peints.
			1985	Réfection de la toiture et façade de l'ancien presbytère. Piquage enduit, crépi, rebouchage trous, réparation des cheminées en toiture,

Projet	Achat	Vente	Travaux	Description
				remaniement de la toiture en tuiles canals et des rives.
			2000	Étude et consolidation des décors peints.

Fig. Résumé des ventes et achats, des travaux ou projets de travaux documentés dans les archives départementales à l'église de Montgauch

L'indigence des fonds communaux implique que lorsqu'il est question de travaux ou de réparations de l'église et de ses abords, du cimetière ou du presbytère, la municipalité est obligée de rechercher des financements et ne les réalise qu'en cas d'urgence. Sans toutefois supplanter les travaux aux chemins, la question des travaux de l'église et du presbytère revient régulièrement dans les registres de la municipalité au cours des XIXe et XXe siècles. Souvent, très souvent, la municipalité traîne à les réaliser et surtout à les payer par exemple dans la décennie 1840⁸², après nombre d'aléas climatiques qui ont appauvri les habitants et la commune. Elle demande à la sous-Préfecture à utiliser le bois et les branches pour alimenter un four à chaux servant aux réparations de l'église⁸³. La mairie obtient parfois de l'aide à ses paroissiens, des plus riches d'entre-deux, et de la sous-Préfecture et Préfecture. Plusieurs fois, il est indiqué que la fabrique de l'église n'a que peu ou pas de fonds.

En 1806, le conseil municipal prévoit des travaux de charpente à l'église. Douze ans après les charpentiers se plaignent par une « pétition » adressée au Préfet de ne pas avoir été payés⁸⁴. En 1837, le conseil municipal aborde la question des réparations à réaliser au clocher et au porche dont le devis se monte à 560 francs et indique le possible déficit des comptes municipaux en conséquence⁸⁵. Il espère une autorisation spéciale de la préfecture pour réaliser des « corvées de prestation ». En 1838, le conseil municipal aborde la question de l'humidité de la sacristie qui provoque la détérioration des ornements⁸⁶. La sacristie est décrite entourée au nord par le presbytère, à l'est par l'église et au sud par une grange (parcelle 419 du cadastre napoléonien ?). Il est prévu une imposition extraordinaire des plus riches pour construire une nouvelle sacristie à l'est et que l'ancienne soit réparée dans le but d'accueillir les enfants de l'école pendant l'office.

⁸² *Maintenant il s'agit de payer les ouvriers qui sont sans cesse à mes trouses pour réclamer leur paiement.* (1844, AD09, 82EDT, D2, n° 46).

⁸³ 1845, idem, n° 53.

⁸⁴ AD09, 82EDTCC1, image 208.

⁸⁵ AD09, 82EDT D1.

⁸⁶ AD09, 82EDT, D2, n° 1.



Fig. AD09, 4V19. Plan de l'église et du presbytère en 1850. Parcelles (1, 2 et 3) achetées par la commune pour l'agrandissement.

En 1840, le conseil municipal mentionne avoir prévu une réparation d'urgence au cimetière (*l'état déplorable de notre cimetière*) qui a été abandonnée faute de fonds, puis prévoit d'en réparer finalement la clôture⁸⁷. En 1841, il est à nouveau sujet des réparations au porche et au clocher (celles prévues en 1838 n'ont pas été réalisées)⁸⁸. Le compte-rendu indique des dangers de *chute*, les bâtiments sont en très mauvais état. Il est mené une nouvelle imposition

⁸⁷ Idem, n° 9, 14.

⁸⁸ Idem n° 9, 19 et 42.

extraordinaire des plus riches, mais les travaux coûtent plus cher que prévu et les sommes récoltées *ont été confondues avec les fonds communaux et employées*⁸⁹. Le même compte-rendu confirme que la reconstruction de la sacristie est achevée grâce à des dons de particuliers et la municipalité conserve les sommes imposées à cet effet qui n'ont pas été dépensées. En 1841, des travaux sont réalisés au presbytère (construction d'un four, d'une porte et d'une fenêtre, 30 francs ; puis réparation d'un escalier et une petite chambre au grenier du presbytère⁹⁰). En 1850 sont vendus par des particuliers une grange et un hangar (comportant une petite écurie, grange supérieure, cour et jardin) qui sont contigus au presbytère⁹¹. La commune et le desservant de l'église écrivent au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes dans le but de trouver un financement pour acheter, en expliquant prévoir d'agrandir le presbytère ou rebâtir une maison d'école. Le desservant (monsieur Vigneau) et l'instituteur s'associent et rédigent la promesse de vente qui est signée. Le conseil municipal vote le projet d'achat à l'unanimité. Le conseil de la fabrique se déclare indigent, mais atteste que l'achat est « urgent ». Le ministère demande une enquête auprès du sous-Préfet et l'achat est réalisé. La municipalité demande donc des aides pour travaux d'agrandissement du presbytère à la Préfecture dès 1852 (travaux de toiture, plancher et escalier) et 800 francs lui sont alloués par le ministère, mais versés en plusieurs fois entre 1852 et 1855. Les comptes communaux semblent indiquer que les travaux ont été réalisés.

C'est en 1869⁹², dans un compte-rendu de réunion de la fabrique que l'on rencontre la première mention du caractère roman de l'église de Montgauch (« *qui la font remonter à environ 1100... remarquable par son ancienneté... une construction romane du XIe siècle qui ne manque pas de caractère* »). Le conseil de fabrique souligne que l'église est trop petite et décide alors qu'il faut ériger « à droite de l'église, un bas-côté parallèle à celui de gauche⁹³ », mais n'a toujours pas les moyens de ses projets et propose une souscription volontaire autorisée par le Préfet⁹⁴. Le projet atteint 4500 francs. Puis la commune enregistre une délibération allant dans son sens, mais indiquant son indigence... et proposant une nouvelle imposition extraordinaire et un emprunt. Le préfet attribue 1500 francs pour l'aide à ces travaux.

Plus tard, on note que des réparations ont lieu au presbytère en 1895 au moment de l'affaire de l'abbé Canal⁹⁵.

Les comptes de la commune⁹⁶ confirment la régularité des dépenses liées à l'église, à son cimetière et au presbytère. On y relève des réparations au cimetière de 1870 à 1876, en 1886-1887, 1888, 1890, 1892 et 1922-1923, un reliquat versé (en 1830) pour l'acquisition du presbytère au début du XIXe siècle) et des réparations au presbytère qui ont lieu en 1838, 1853⁹⁷, 1858, de 1919 à 1922, en 1957, et sur sa toiture en 1885-1886. On construit aussi un mur servant de clôture à la cour du presbytère en 1901, on mène des réparations au porche de l'église en 1904-1905 et 1906. La pose d'une évacuation a lieu au presbytère en 1909. On loue l'ancien

⁸⁹ Idem, n° 43.

⁹⁰ Idem n° 9, 20, 26.

⁹¹ 400 francs ; AD09, 4V19.

⁹² AD09, 4V19.

⁹³ Le premier plan phasé de l'église (ci-dessous) indique que cette construction a été faite.

⁹⁴ À cette date monsieur Vigneau signe toujours les comptes-rendus.

⁹⁵ AD09, 2V13.

⁹⁶ AD09, 1O421 et 422.

⁹⁷ Effectués grâce à un don.

presbytère en 1914-1915. Les comptes mentionnent des réparations à l'église — sans plus de précisions — en 1834, 1837, 1838, 1874 et en 1928-1929, et une « grosse réparation à l'église » est indiquée en 1883 (1500 francs), suivie de nouveaux travaux à l'église en 1884 (300 francs). On note aussi de régulières subventions à la fabrique paroissiale avant 1905.

En 1927⁹⁸, la mairie passe un traité de gré à gré avec un artisan pour la réparation du clocher de l'église (crépissage en ciment, construction d'un balcon en ciment armé et encadrement de 3 cloches) et les comptes communaux attestent que les travaux ont été effectués. En 1941, la commune adresse une demande de subvention au Préfet pour la réfection de la toiture (15 301 francs)⁹⁹. Elle reçoit une aide de 2000 francs et les travaux sont exécutés en 1942¹⁰⁰.



Fig. Aspect de la voûte et du porche de l'église vers 1951. AD09, 28W413.

En 1949¹⁰¹, le conseil municipal adresse une demande de subvention en Préfecture pour mener des réparations à l'église. Ces dernières concernent la voûte de l'église qui est fissurée et sa toiture¹⁰². Le chantier est suivi par monsieur Baque, architecte à Saint-Girons. Le coût estimé total atteint d'abord 153 690 francs, mais par suite de remarques sur le projet de la part de la commission des édifices culturels¹⁰³, le devis estimatif de l'architecte en 1951 fait plus que doubler

⁹⁸ 5050 francs. AD09, 3Z79.

⁹⁹ AD09, 28W413, n° 6.

¹⁰⁰ AD09, 28W413, n° 12.

¹⁰¹ AD09, 21W87.

¹⁰² Est prévue initialement la *pose de 3 tirants en fer entre les piliers au niveau de la naissance de la voûte, un tirant par travée. Révision de la toiture (découverte, nettoyage des tuiles et repose de celles qui peuvent l'être, complétées de neuves). Pose de gouttières pendantes pour recueillir les eaux afin d'assurer une meilleure conservation de la bâtisse (tuyaux de descente en zinc avec dauphine en fonte)*. Les documents mentionnent l'usage de chaux et sable, mais aussi de « ciment-plâtre ».

¹⁰³ AD09, 28W413. « Les tirants prévus au niveau de la naissance des voûtes seraient vraisemblablement trop bas pour en combattre efficacement la poussée et ne consolideraient pas les piliers ».

(367 923 francs). Les fidèles ont déjà rassemblé 42 000 francs à cet effet¹⁰⁴, somme qui permet d'engager les premiers paiements et la commission départementale de la Préfecture attribue 40 000 francs en septembre 1951. Vu la faiblesse des sommes allouées, tous les travaux prévus ne durent pas avoir lieu et dès 1955, puis en 1957, la mairie de Montgauch relance la Préfecture concernant la voûte de l'église qui est toujours en péril¹⁰⁵.

Au milieu du XXe siècle, la charge de secrétaire de mairie est le plus souvent tenue par des ecclésiastiques locaux, par exemple l'abbé Darbas jusqu'en 1952, puis Antonin Denjean, curé de Cazavet à compter de 1952. La charge est ensuite transmise en 1960 à Joseph Bonzom, curé de Cazavet et de Montgauch¹⁰⁶. Et c'est justement le curé de Cazavet, Antonin Denjean, qui dessert Montgauch, qui alerte le premier sur la découverte des décors peints ornant l'église. En suivant, il réalise la première description des œuvres dégagées¹⁰⁷.

Découverte

C'est à l'occasion des travaux sur la voûte, en septembre 1954, après avoir fait tomber — depuis un échafaudage — 2 m² de plâtre couvrant la voûte, que les décors peints ont été mis au jour. Le rapport du secrétaire de mairie et curé de Cazavet indique que la première peinture a été découverte par lui-même dans le transept et qu'il a ensuite réalisé des sondages dans la voûte de la première travée et dans celle de l'abside. Puis, il a fait faire un grand échafaudage à ses *propres frais* et a découvert les autres fresques.

Les Monuments Historiques sont prévenus et Mademoiselle Cazenave — secrétaire de Monsieur Stym Popper, architecte en chef des monuments de France — réalise au cours de ses vacances à Foix un premier rapport en avril 1957. Monsieur Deschamps, conservateur en chef du musée des Monuments français, reçoit des photos des œuvres dégagées. Un rapport du conservateur régional des Bâtiments de France est adressé en préfecture en août 1958.

Cette découverte entraîne le classement au titre des Monuments Historiques de l'église et de ses décors peints, le 23 juillet 1962¹⁰⁸. Incidemment, sa restauration, celle de l'église et celles de ses décors, est prévue en suivant et reçoit des aides conséquentes de la part des Monuments Historiques et du Conseil général. Mais la mairie a déjà dépensé 15 000 francs à des démolitions pour faire classer l'édifice¹⁰⁹. Il est indiqué que la mairie est en cours de la démolition de « la partie du presbytère attenante pour dégager le monument » et fait construire un nouveau mur¹¹⁰, en même temps qu'elle mène la réfection totale de la toiture de l'église. La restauration des peintures, celle de l'église et le remplacement de vitraux sont prévus en 1962 pour la somme de

¹⁰⁴ AD09, 21W87 et 28W413.

¹⁰⁵ AD09, 21W87.

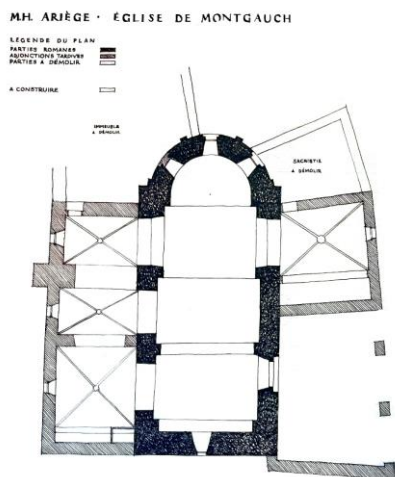
¹⁰⁶ Idem.

¹⁰⁷ Idem.

¹⁰⁸ La cloche en bronze, datée de 1629, a été classée au titre des Monuments Historiques, en 1912 (AD09, 4T12).

¹⁰⁹ Le préalable au classement et les premières restaurations sont marqués par des démolitions d'ampleur, dans le but de retrouver l'édifice roman initial...

¹¹⁰ Emplacement non indiqué, mais peut-être en lien avec la démolition du presbytère.



ÉCHELLE : 0,01 P.M.

*Fig. AD09 270W83.
Plan phasé réalisé pour le
classement (avant 1967).*

2 431 769 francs¹¹¹, mais la commune ne prévoit de participer qu'à hauteur de 2000 francs... Elle propose la cession du monument au Conseil général de l'Ariège¹¹² et l'avis de l'évêque de Pamiers est demandé, mais cette solution échoue.

On réalise alors un premier plan phasé de l'édifice, mais ce dernier est extrêmement partiel et ne tient pas compte des élévations¹¹³. Une première restauration des décors peints est réalisée par Pierre Bellin en 1971, puis par Ernest Eczet en 1979¹¹⁴. Des travaux prévus pour plus d'un demi-million de francs¹¹⁵ sont engagés sur l'église en 1976, 1977, 1978 et 1979 (financement Ministère de la Culture, commune, Conseil Général)¹¹⁶. Lors de ces travaux, en 1976, le Conservateur des Bâtiments de France note que les chapelles sont « en réalité des absidioles¹¹⁷ » en cul de four qui étaient dissimulées derrière des cloisons de plâtres, et leur nécessaire restauration augmente le coût des travaux ; elles sont reconstruites. Le financement n'est pas simple et donne lieu à de multiples échanges. Celui prévu par le Conseil Général est un temps transféré aux travaux de l'église de Vals (09) en 1975.

C'est à cette époque qu'apparaît pour la première fois la substitution de la dédicace de l'église en saint Michel qui est actée dans les documents de l'administration des Monuments Historiques, sans qu'on puisse l'expliquer. Pourtant, le diocèse de Pamiers utilise toujours aujourd'hui la dédicace à saint Pierre pour désigner cette église. La dédicace à saint Michel est celle de l'église de Cazavet et non pas celle de Montgauch.

¹¹¹ AD09, 175W6. Dès 1962, sont prévus : réfection plancher avec nivellement du sol et fouilles en trous pour couler du béton sous des étais, la remise en état du sol après la dépose des étais par remblaiements en terre, la démolition de moellons et de chaux reposant sur les voûtes, la consolidation des voûtes par injection de ciment et en béton armé et la pose de poutres formant sablières en liaison avec des arcs de raidissement, l'ajout de moellons aux voûtes hourdées au mortier, des tranchées diverses dans les murs, le piochement des anciens enduits des murs et voûtes, le bouchage de la baie à droite de l'autel, l'ouverture de la nouvelle baie côté sud-est, le rejointement de la voûte, la réfection de la couverture en tuiles creuses et de la charpente (en sapin) et des démolitions « partielles » des constructions adossées à l'église pour dégager le chevet sur une largeur d'environ 2 m. Est aussi prévu le dégagement et la remise en état des peintures, à savoir en consolidant par solins de raccrochage et injection de « caseinate de chaux », le dégagement des enduits anciens (« plâtres » et badigeons), le traitement des efflorescences de chaux, l'insolubilisation des tons pulvérulents et la pose de vitres dans les baies de l'abside. En 1963, on ajoute la mise sur cintre de l'ensemble des voûtes et un nouveau réajustement du devis a lieu en août 1966, augmentant la somme des travaux de plus de 100 000 francs.

¹¹² AD09, 175W6.

¹¹³ AD09, 4T12.

¹¹⁴ Inventaire..., 80.

¹¹⁵ 574 099, 02 Fr.

¹¹⁶ AD09, 175W6.

¹¹⁷ Une absidiole est une chapelle absidiale, donc une chapelle sur les flancs de l'abside et celles de Montgauch étaient dérasées et invisibles derrière une cloison, comme l'indique le premier plan phasé qui ne les relève pas.

Des travaux à l'ancien presbytère sont encore menés en 1985¹¹⁸ et une étude des décors peints à été réalisée par J.-M. Stouffs en 2000¹¹⁹, suivie d'une consolidation d'urgence qui reste à compléter.

Conclusion

La documentation écrite reste très lacunaire avant la fin du XVIIe siècle, mais il peut être confirmé que cette église est dépendante de l'évêché de Couserans depuis sa construction à l'époque romane jusqu'à la Révolution française. Au Moyen Âge, comme souvent en Couserans, l'évêché ne dispose pas de la seigneurie sur le terroir, mais seulement des droits ecclésiastiques associés au lieu de culte. Un doute subsiste sur l'existence d'une autre église antérieure, située à Montgauch et non pas à Lacraste, et en tout état de cause la création du toponyme de Montgauch est associée à la magnificence du bâtiment d'époque romane. Cette église assura la polarisation sociale et fut le pôle principal de la communauté des habitats dispersés du terroir jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la commune.

Les documents du XVIIIe siècle permettent de mieux connaître la forme de l'église et de ses annexes, tandis que, dès que la documentation est conservée, les difficultés de son entretien et les travaux quasi permanents y sont largement confirmés. La communauté de Montgauch avant ou après la Révolution était pauvre et l'entretien d'un tel bâtiment, de niveau épiscopal, était difficilement réalisable par elle seule et sans l'aide de l'évêché. Comme souvent, la séparation de l'Église et de l'État est d'abord mal acceptée à Montgauch, mais la commune assure rapidement et tant bien que mal ses missions envers le lieu de culte.

La découverte de décors peints d'époques médiévales en 1954 change radicalement son statut et son avenir et transforme cet ancien pôle culturel de la communauté en un bien patrimonial d'intérêt général.

Sources

Archives départementales de l'Ariège :

1B29. Dîmes. 1703, n° 293-296. Jacques Micas, curé de Montgauch, contre Gabriel Micas, maçon dudit lieu.

1B144. Dîmes. 1752, n° 224-250. Joseph Girons, Raymond et François Micas, de Montgauch, contre Jean-François Micas et Dominique Micas, notaire de Saint-Girons (à propos du bail à ferme des fruits décimaux de Montgauch).

82 EDT, CC1. Montgauch. Livres des charges et décharges, 1651-1703 et 1806-1815.

82 EDT, CC2. Montgauch. Livres des charges et décharges, 1707-1793.

82 EDT, CC3. Compoix de Montgauch, début XVIIe siècle.

82 EDT, CC4. Compoix de Montgauch, milieu XVIIe siècle.

82EDT, D1. Registres paroissiaux, Montgauch. 1699-1744.

¹¹⁸ AD09, 626W16.

¹¹⁹ Inventaire..., 80.

82EDT, D2. Registres paroissiaux, Montgauch. 1745-1832.

5^F5275. Fonds notarial. Montgauch. XVe-XVIe s.

2FI689 et 690. Montgauch, messe dans le porche de l'église.

10FI792. Montgauch, près de Saint-Lizier : vu de Bareille.

G4.1754. Collation de la cure de Montgauch à Jean Micas, recteur de Montégut (22 février), p. 65.

G6. 1770. Collation de la cure de Montgauch à Laurent Castet (21 février), p. 77.

1771. Collation de la cure de Montgauch à Simon Lafon (25 février), p. 114.

G13. Réparations à faire aux églises de Saint-Lizier,... Montgauch, 1781.

G33. Déclaration des bénéficiers en exécution de la délibération de l'assemblée générale du clergé de France, dont Pierre Ducayla, curé de Montgauch. 1728.

G37. Déclarations des bénéficiers au bureau des décimes de Couserans et à l'assemblée générale du clergé en 1751, dont Pierre Brunet, curé de Montgauch.

G287. 1753. Sommaire des ordonnances de visites faites par Joseph de Vercel dans les églises paroissiales, annexes et chapelles, dont Montgauch, f° 37. 1773, dont Montgauch, f° 194.

G322. Castelnau-Durban. Résignation par François Souquet, recteur de Montgauch, de l'obit fondé en l'église de Castelnau par le baron de Durban, en faveur de Jean-François de Mauléon, seigneur de Durban et Saint-Pol. 1666.

1J189. Requête adressée à l'official de Couserans par François et Jean de Narbonne, coseigneurs avec le roi de Bareilles et Montgauch, contre Dominique Micas, vicaire de Bonrepaux, qui vendangeait avant le ban et les avait insultés et menacés de son fusil. 1728.

5J24, n° 18. 1691. Vente à Hélié de Salin de tous ses biens à Montgauch, Cazaux et Caumont à Joseph de Cabaldy (dit marchand de Saint-Girons en 1561, 34J11.

5J25, n° 23. Famille de Méritens, seigneurs de Belloc. Correspondance au sujet de questions théologiques avec l'abbé Laval, prêtre de Saint-Girons, et avec l'abbé Raynaud prêtre de Montgauch et Caumont, 1832, 1844-1845.

5J41, n° 75. Échange de terres à Montgauch, lieu-dit « Costensac » avec Amalric de Narbonne, vicomte de Saint-Girons, 1627.

5J51, n° 15. Chartes de coutumes de Cazavet. 1301. Copie d'une confirmation de 1393. Copie XVIIIe siècle.

5J51, n° 16. Reconnaissances de Cazavet, 1512, copie XVIIIe siècle.

34J11, n° 6. 1561. Achat d'une terre à Montgauch par Rose de Massiot.

40J45 (seigneurie de Saleich), n° 18-37. 1549-1759. Litiges concernant les droits sur Saleich, Montastruc, Arbas, Rouède, His, Mauvezin, Montgauch et Chein-Dessus dépendant de la Baronnie d'Aspet.

55J99. Gabriel Mirans de Montgauch possède des biens à Tourtouse. 1591.

1O421-1O422. Montgauch (1824-1940). Fonds de la Préfecture.

3P731. Plans du cadastre napoléonien. 1829.

1Q476. Biens du chapitre de Massat à Biert, Montgauch et Sainte-Croix, la maison épiscopale à Saint-Lizier, les biens des couvents de Combelongue et Sainte-Croix). 1791 - 30 fructidor An IV

1Q658. Montgauch. — Presbytère, grange, jardin : vente. Dates : Date de production : 01 vendémiaire An IV — 30 fructidor An IV.

4T12. Montgauch 1912. Cloche, bronze, datée de 1629, classement.

2V23. Montgauch : plainte contre le desservant pour hostilité au gouvernement républicain, refus de transmission d'une note du préfet au trésorier de la fabrique, insolence (1895-1897).

4V19. Montgauch : acquisition d'un hangar, d'une grange, d'une écurie, d'une cour, d'un jardin pour agrandissement du presbytère, réparations à l'église et construction d'un bas-côté symétrique (dont plans) (1850-1872).

9V11. Incidents lors des opérations d'inventaires. Montgauch : Montgauch : résistance du desservant et des paroissiens ; fermeture de l'église et de la sacristie par un mur ; sonnerie des cloches ; refoulement de la foule par les gendarmes ; coups et blessures envers les militaires ; demandes de révocation du garde champêtre et de l'adjoint au maire ; placement d'une ruche d'abeilles devant la porte de l'église.

21W87. Montgauch (1940-1968).

28W413. Montgauch : concessions au cimetière (1947-1971) ; réparations à l'église (1941-1950) ; gestion des biens communaux, voirie, pièces justificatives des dépenses (1944-1970).

175W6 Montgauch : restauration de l'église (1963-1982).

270W83. Église de Montgauch (1976-1996) : plans, coupes, élévation, dallage, cadastre (13 planches).

276W103 à 111. Église de Montgauch (1960-1970).

626W16. Montgauch. — Église Saint-Michel, travaux de sauvegarde de l'édifice et restauration des peintures murales (1979) ; ancien presbytère, réfection couverture et façades (1982-1985).

3Z79. Administration communale. Montgauch, 1908 – 1939. Dont réparation au clocher de l'église (1927) et concession de terrain au cimetière (1936).

Archives départementales de Haute-Garonne :

8B86, R4, pièces 1 et 2. Dénombrement, fonds Aspet, 1317.

8B78, *Commenge* n° 16 : réformation forestière.

E766, Reconnaissances de Montgauch, 1766.

26 FI 09 1029. Château de Bareille, par St-Lizier [Saint-Lizier] (Ariège). — Toulouse : phototypie Labouche frères [entre 1905 et 1937]. — Carte postale.

Bibliothèque Nationale de France :

Divers volumes du fonds Doat.

Sources figurées, autres services d'archives :

Archives de la médiathèque du Patrimoine — Charenton-le-Pont :

G/82/09/1003-106012, Montgauch (Ariège). Église. Coupe, plan du dallage. Avril 1976. Bernard Voinchet.

G/82/09/1003-106013, Montgauch (Ariège). Église. Plan général projeté. Avril 1976. Bernard Voinchet.

G/82/09/1003-106014, Montgauch (Ariège). Église. Plan actuel et parties romanes. Avril 1976. Bernard Voinchet.

G/82/09/1003-106015, Montgauch (Ariège). Église. Plan. Avril 1976. Bernard Voinchet.

G/82/09/1003-106016, Montgauch (Ariège). Église. Plan. 1970. Bernard Voinchet.

Service historique de la Défense, Vincennes.

J 10C, 1331 (1), f° 2, carte de Roussel et La Blottière.

Carte de Cassini — n° 39, Saint-Lizier, vers 1750.

Bibliographie et sources éditées

L. Bouchel 1689. La bibliothèque canonique contenant par ordre alphabétique toutes les matières ecclésiastiques et bénéficiales, Paris.

S. Decottignies 1991. *Les peintures murales de la fin du Moyen Âge des anciens diocèses de Rieux et du Couserans*, mémoire de DEA sous la dir. de Marcel Durliat, Université Toulouse-le-Mirail.

S. Decottignies 2004. *Les peintures monumentales du XIe au XVIIIe siècle en Ariège* (coll. Images du patrimoine, n° 231).

S. Decottignies 2005. « Statistique de la peinture monumentale en Midi-Pyrénées », *In Situ* [En ligne], 6 | 2005, mis en ligne le 01 septembre 2005, consulté le 25 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/9030> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.9030>

C. Douais 1888. *Documents pontificaux sur l'évêché de Couserans, 1425-1619*, Paris, Picard.

N. Dupuy 2012. *L'occupation du sol au nord du massif forestier de l'Estelas. Cazavet, Montgauch — 09 et Saleich-Urau — 31 (fin XIe - XVIIIe siècles)*, Université Toulouse-le-Mirail, mémoire de Master 1, sous la dir. de Jean-Loup Abbé et Nelly Pousthomis-Dalle.

N. Dupuy 2013. *La construction d'un territoire rural pyrénéen entre le XIe et le XIXe siècle : Cazavet (09)*. Mémoire de Master 2 études médiévales, sous la dir. de Jean-Loup Abbé et Nelly Pousthomis-Dalle.

M. Durliat 1983. « Les peintures murales romanes dans le Midi de la France de Toulouse et Narbonne aux Pyrénées », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, n° 26-102, p. 117-139.

J. de Font-Reaulx et C.-E. Perrin 1972. *Pouillés des Provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, Académie des Belles Lettres.

Gallia Christiana 1715. T.1, 1 provinces d'Albi (comprenant les évêchés de Castres, Mende, Rodez, Cahors, Vabres), Aix (évêchés d'Apt, Ries, Fréjus, Gap, Sisteron), Arles (évêchés de Marseille, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon, Orange), Avignon (évêchés de Carpentras, Vaison, Cavailon) et Auch (évêchés d'Acqs, Lectoure, Comminges, Couserans, Aire, Bazas, Tarbes, Oléron, Lescar, Bayonne).

F. Guillot et al. 2107. Florence Guillot avec Lasnier (Thibaut) et en collaboration avec Audabram (Pascal), Dupuy (Nathalie), Tillet (Patrice) — « La fortification en Pyrénées Centrales, XIe-XIVe siècle : onze années de recherches collectives », *Archéologie du Midi Médiéval*, n° 35, p. 83-206.

HGL : Devic C., Vaissète J., 1872. *Histoire générale du Languedoc*. Toulouse, Privat, t. V.

C. Higounet 1947. « Cartulaire des Templiers de Montsaunès », *in revue du Comminges*, t. LX, p. 3-15.

C. Higounet 1949. *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*. Toulouse. Privat.

Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. *Les peintures monumentales du XIe au XVIIIe siècle. Ariège (Images du Patrimoine)*, Accord éd., s.d.

Images du Patrimoine, Accord éd. S. Mondon 1912-1916. « Les possessions de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple dans le Couserans et le Comminges », *revue du Comminges*, t. XXVII, p. 209-212, t. XXXI, p. 69-101

J. Ottaway 1992. « Quelques observations sur les peintures murales de la région du nord-est des Pyrénées », in *Les peintures murales romanes, Revue d'Auvergne*, t. CVI, p. 43-44.

J. Ottaway 1994. *Entre Adriatique et Atlantique : Saint-Lizier au premier âge féodal*. Catalogue d'exposition.

J. Ottaway 1997. *Le rôle de l'ornement dans la peinture murale du Moyen Âge*, actes du colloque international tenu à Saint-Lizier du 1er au 4 juin 1995, Poitiers, centre d'Études supérieures de civilisation médiévale, (*Civilisation médiévale*, t. IV).

C. Pailhès 2009. « Les cadres institutionnels du Couserans médiéval », in *Archives ariégeoises*, n°1, p. 9-62.

C. Pailhès, 2011. *Paroisses et communes de France. Ariège*, Foix, Conseil Général de l'Ariège.

N. Piano 2010a. *Locus Ecclesiae : passion du Christ et renouveau ecclésiastiques dans la peinture murale des Pyrénées françaises : les styles picturaux (XIIe s.)*, thèse de Doctorat, Université de Lausanne et université de Poitiers, p. 315 et suiv.

N. Piano 2010 b. « L'iconographie des peintures de Saint-Pierre de Montgauch : une réponse "anti-cathare" de l'évêque de Couserans ? », in *1209-1309. Un siècle intense au pied des Pyrénées*, p. 195-220, Castanet-Tolosan, Conseil Général de l'Ariège.

B. de la Roche Flavin 1617. *Arrests notables du parlement de Tolose...*, Toulouse.

J.-F. Samiac 1909-1911. « Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XIIe-XVIe s.) », in *Bulletin de la Société Ariégeoise Sciences Lettres et Arts*, p. 231-243, 378-379.

J.-F. Samiac 1931-1932. « Le Couserans paroissial », in *Bulletin Historique du diocèse de Pamiers*, p. 261-265.

A. Souquet 1973. *Le diocèse de Saint-Lizier en Couserans sous l'épiscopat de Joseph de Saint-André de Marnays de Vercel (1752-1779)*. Mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail.